

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, V. MANGEARD, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2017-49 / SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 27 MARS 2017

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX
PELTIER LAGO WEHRLÉN CASTELA SIMON JEANDEL JACOB GAUCHÉ MARCHAL-BATT
MASSON DEVITERNE HAUSERMANN CHIARAMIDA ENEL

Absents excusés :

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à F. PERROLLAZ
V. BADER a donné pouvoir à N. HOUDRY
S. PIGNOT a donné pouvoir à D. PELTIER
M. AMOUROUX a donné pouvoir à S. DUSSIAUX
S. DEBELLEMANIERE a donné pouvoir à A. ANDRÉ
G. ROYER a donné pouvoir à M. PICCOLI (à partir de la question n° 6)

Secrétaire : D. DEVITERNE

Approbation du compte-rendu de la séance du 06 février 2017 : pas d'observation.
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le Maire donne la parole à l'opposition pour une question orale.

D. Deviterne donne lecture de la question orale :

Sujet : *recueil de l'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation pour le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la métropole du Grand Nancy*

Ayant (1) constaté que plusieurs communes concernées par l'épandage des boues de la station d'épuration de la métropole du Grand Nancy avaient recueilli l'avis de leur conseil municipal sur cette demande d'autorisation, puis (2) appris par la préfecture que l'avis de chaque commune devait être formulé avant le 16 mars 2017 (sachant que la demande de la préfecture datait de janvier),

Nous souhaitons savoir :

- (1) pourquoi, contrairement aux autres communes concernées, cet avis n'a pas été, à notre connaissance, recueilli auprès de notre conseil municipal ?
- (2) pourquoi en l'absence de cette consultation, les conseillers municipaux – pour le moins ceux d'opposition – n'ont pas été a minima avertis de cette invitation préfectorale à délibérer, pour une question pourtant d'un intérêt environnemental non négligeable ?
- (3) quel avis a finalement été transmis à la préfecture et au nom de qui ?
- (4) quelle information des Pulnéens est envisagée sur la question ?

Le Maire rappelle la chronologie des faits et les explications, à l'aide du powerpoint joint, de la non-délibération du Conseil Municipal de Pulnoy.

D. Deviterne est surpris d'apprendre que Pulnoy n'est pas concernée par l'épandage des boues, car il a vu que Pulnoy figurait dans la liste des communes concernées.

Le Maire répond que Pulnoy figure dans la liste des communes consultées, mais elle n'est pas concernée par l'épandage.

D. Deviterne répond que tous les villages du Grand Couronné ont entamé une démarche de contestation.

Le Maire répond que D. Deviterne aurait pu demander que cette question soit traitée en toutes commissions.

1) Approbation du compte administratif 2016 :

G. Nicola annonce les éléments financiers de la balance générale, de la vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement, de la vue d'ensemble des recettes de fonctionnement, de la vue d'ensemble des dépenses d'investissement, puis de la vue d'ensemble des recettes d'investissement.

Le Maire ouvre le débat.

D. Deviterne souhaite faire une déclaration de principe : comme il s'agit de voter sur la réalisation du budget, il n'y a aucun doute sur l'honnêteté de cette réalisation, mais la prise de position concerne les modalités de réalisation d'un budget pour lequel l'opposition n'est qu'extrêmement peu impliquée.

Le Maire quitte la séance, comme le prévoit la réglementation.

G. Royer, en tant que doyen de l'assemblée, prend la présidence. Pour lui, le compte administratif est clair.

Vote : 4 abstentions (D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL)
22 pour (M. PICCOLI n'a pas pris part au vote)

2) Approbation du compte de gestion 2016 :

G. Nicola donne lecture de l'exécution du budget.

Il n'y a pas de remarque.

Vote : 4 abstentions (D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL)
23 pour

3) Affectation des résultats 2016

G. Nicola explique les mouvements de crédits.

D. Deviterne souhaite faire une déclaration de positionnement. L'opposition s'est déjà positionnée contre la recherche artificielle d'un excédent, surtout quand on se plaint de la baisse des dotations. Dans une période de vache maigre, reverser artificiellement l'excédent en investissement n'est pas une bonne démarche.

G. Nicola demande quel serait, selon D. Deviterne, le niveau d'excédent de fonctionnement acceptable pour une commune de 5000 habitants, sachant qu'un fonds de roulement est nécessaire.

Pour D. Deviterne, le bon niveau d'excédent s'élèverait à 5% du budget de fonctionnement.

G. Nicola répond que 5% d'environ 3 millions représentent 150 000€. G. Nicola demande à D. Deviterne si à son avis, la commune pourrait fonctionner avec 150 000€ d'excédent sachant que la commune, tous les mois, paye plus de 150 000€ pour les salaires des agents. Il ajoute que le trésorier ne paye les factures que si le fonds de roulement le permet. 150 000€, comme le propose D. Deviterne, lui paraissent bien faibles.

D'autre part, les investissements, qui sont importants jusqu'en 2020, surtout la Maison des Jeunes, pourront être autofinancés grâce à cet excédent. Si les collectivités ne disposent pas d'excédents suffisants, elles ne peuvent pas investir. C'est d'ailleurs cette baisse d'investissements des collectivités territoriales que souligne la presse nationale.

D. Deviterne répond que si l'excédent est si important, c'est parce que les prévisions budgétaires sont trop optimistes. Le budget communal doit être construit comme un budget familial : si on sait que la voiture coûte X euros par an, on met X euros et pas plus. C'est de la gestion en bon père famille. Pour D. Deviterne, la municipalité adopte la facilité de construire un budget excédentaire pour faire gonfler la réserve.

G. Nicola rappelle qu'une commune ne travaille pas à court terme mais à moyen terme, pour cela, elle doit prévoir.

D. Deviterne répond que les investissements sont des choses pour lesquelles on doit faire des économies pendant 4 ou 5 ans maximum mais qui doivent être financés par l'emprunt. La majorité choisit au contraire de faire des économies de fonctionnement pendant plusieurs années et d'emprunter à la fin de cette période.

Le Maire répond que les investissements sont des promesses donc ce ne serait pas honnête de ne pas aller au bout.

P. Lago est surpris des propos de D. Deviterne, qui fait référence à la gestion en bon père de famille. Si D. Deviterne n'a pas d'écart à gérer entre ses prévisions et les événements dans son budget personnel, alors bravo. Dégager de l'excédent, c'est positif car il ne faut pas être dans le rouge. Dans cette période de « vache maigre », la municipalité gère son budget au plus juste. Arriver à investir, à faire des choses, sans toucher à la fiscalité, c'est positif. D'autre part, la municipalité dégage de l'excédent avec de grosses dépenses de personnel. P. Lago explique ne pas comprendre D. Deviterne, il ne voit pas en quoi D. Deviterne peut être constructif.

G. Royer rappelle que toutes les communes ne réussissent leur développement qu'avec des investissements autofinancés. Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont à 2%, demain à combien seront-ils ? Les résultats obtenus par l'équipe en place sont positifs, l'équipe arrive, en période de crise, à investir vers les jeunes. G. Royer rappelle d'ailleurs qu'il y a quelques temps, l'opposition reprochait à cette municipalité de ne pas assez investir pour les jeunes. L'endettement n'a jamais été très fort mais financer les investissements principalement avec de l'emprunt n'est pas bon car il ne faut pas faire payer les générations futures. Il n'y aura pas de dette et cela créé une dynamique forte. Aujourd'hui, dire que la commune fait trop d'excédents est une posture politicienne.

D. Deviterne réfute ces accusations de posture. Il dit que les économies annoncées viennent de la façon de construire un budget, les postes ont été chiffrés au-delà de ce que ça coûte. C'est un système artificiel.

P. Lago répond que cette façon de construire un budget est pratiquée partout, y compris dans les entreprises. Quand on fait des prévisions, il peut y avoir des approximations. On essaie de viser au plus juste, sachant que si on vise trop bas, on est dans le rouge.

D. Deviterne répond que c'est la raison pour laquelle il propose de garder un excédent de 5% des dépenses de fonctionnement, justement pour éviter d'être dans le rouge.

P. Lago ajoute que la vie est faite comme cela, il y a des imprévus. Si P. Lago comprend bien D. Deviterne, la bonne pratique serait de prévoir de ne pas faire d'économies et de tout dépenser.

G. Nicola rappelle que les éléments annoncés dans les vues d'ensemble en début de séance ont montré que sur les 3 168 000 € de dépenses réelles de fonctionnement prévus au BP 2016, 3 101 000€ ont été dépensés, soit 2% de moins que prévus. Concernant les recettes, il y a 5000€ d'écart sur un budget de 3 000 000€. On ne peut pas vraiment dire que les budgets sont gonflés.

D. Deviterne demande d'où vient alors cet excédent.

G. Royer répond que chaque année, l'écart entre le prévu et le réalisé oscille entre 60 000€ et 85 000€. Ces écarts s'ajoutent depuis une dizaine d'années, pour arriver à un peu moins d'un million. Ces écarts cumulés permettent de financer les investissements, c'est de la bonne gestion.

Le Maire ajoute que le budget est travaillé en pluriannuelles. C'est un budget de prudence pour faire ce que la municipalité veut faire. Elle économise pour pouvoir faire des choses. En outre, la période actuelle est difficile, personne ne sait ce qui va arriver. Ces économies permettent de faire ce que la municipalité a promis de faire, c'est la fierté du Maire.

Vote : 3 contre (D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN, J. ENEL)
1 abstention (I. CHIARAMIDA)
23 pour

4) Vote du budget primitif 2017

G. Nicola annonce les éléments nouveaux par rapport au compte administratif 2016, en plus ou en moins, chapitre par chapitre.

Vote des subventions association par association : à l'unanimité
Quelques remarques sont faites sur ces subventions :

- Association pour le développement de Loanga / Petites Filles D'Hô Chi Minh / Guinée Orphelinat : D. Deviterne rappelle que lors de la commission d'attribution des subventions, il avait été envisagé que les subventions de ces 3 associations ne soient pas examinées au même titre que les autres. Même si elles participent aux manifestations communales, leurs objectifs ne sont pas les mêmes que ceux des autres.

Le Maire répond par l'affirmative.

- coopératives scolaires : le Maire rappelle que le calcul se fait au vu du nombre d'enfants.

- association des seniors : le Maire rappelle que la subvention sert à financer le repas offert par la ville.

Le Maire précise que les associations ont été très raisonnables dans leur demande de subventions et qu'elles participent à toute la vie de la commune. A ces subventions financières s'ajoutent les aides en nature comprenant les mises à disposition de locaux, les aides des services techniques

...

Une fois tous les chapitres budgétaires de la section de fonctionnement annoncés par G. Nicola, D. Deviterne prend la parole en précisant qu'il ne s'agit pas d'une posture politique. Il explique que sur plusieurs supports, le groupe opposition a comparé les communes de Seichamps et de Pulnoy concernant les charges de personnel. Pour D. Deviterne, Pulnoy pourrait fonctionner aussi bien, voire mieux, en diminuant ces charges. Les économies de personnel pourraient être transférées sur d'autres postes budgétaires de fonctionnement. Il faudrait réduire systématiquement chaque année ces charges, notamment les postes de gestion administrative en mairie.

Le Maire répond qu'elle apprécie peu ces comparaisons entre communes et précise qu'elle a pu lire les supports dont parle D. Deviterne et n'apprécie pas les dessins humoristiques qui sont à la limite de la diffamation.

Le Maire propose de répondre à l'aide d'un powerpoint (joint) aux propos tenus dans les divers supports par l'opposition concernant les charges de personnel.

Le Maire précise que les dépenses de personnel sont moins élevées à Seichamps car cette commune externalise auprès de l'UFCV les services aux familles. Ces dépenses ne sont certes pas imputées au chapitre des dépenses de personnel mais le sont au chapitre des charges générales, ce qui, au final, revient au même puisque toutes ces dépenses relèvent de la section de fonctionnement.

P. Lago ajoute que l'UFCV perçoit 350 000€ de la part de Seichamps pour les services aux familles. A Pulnoy, ces services sont gérés en interne pour un montant de 100 000€ donc le coût est moins élevé.

D. Deviterne dit que l'externalisation des TAP à ALPE n'est pas comptée.

G. Nicola répond que ce coût figure bien dans le document projeté (9200€).

D. Deviterne explique que ALPE, pour payer l'externalisation des TAP, fait payer les parents.

G. Nicola répond qu'à Seichamps, les parents paient aussi les TAP, à la ville qui en a donné la gestion à l'UFCV. Les TAP ne sont plus gratuits à Seichamps.

Pour le Maire, concernant les transferts de compétences à la métropole qui devraient, selon l'opposition, engendrer un transfert de personnel, le raisonnement ne tient pas car peu de services sont transférés. L'urbanisme est en effet transféré mais le chargé de l'urbanisme en mairie fait beaucoup d'autres choses.

D. Deviterne n'a jamais remis en question l'utilité du chargé d'urbanisme.

Le Maire poursuit concernant le travail lié à sa vice-présidence à la métropole qui serait, selon l'opposition, réalisé par son assistant. Elle explique que pour ses missions à la métropole, elle travaille avec les services métropolitains. Son assistant en mairie s'occupe uniquement de gérer les rendez-vous en métropole et en mairie.

D. Deviterne répond que la multiplicité des fonctions amène le Maire à se doter d'un service surdoté.

Le Maire aborde la question du « trop d'encadrement » dénoncé par l'opposition et explique qu'en mairie il y a 2 agents de catégorie A et 5 agents de catégorie B. Selon D. Deviterne, quels postes devraient être supprimés ?

D. Deviterne confirme que le taux d'encadrement (1 pour 3) en mairie est trop élevé. Il faut restructurer pour arriver à faire baisser cet encadrement. Pour lui, au sein de la direction générale, le poste de DGA est en excédent.

Le Maire demande qui ferait le travail de la DGA en cas de suppression.

Elle demande à Monsieur Hausermann, si en tant que membre de la commission d'appel d'offres pour la maison des jeunes, il a constaté que le dossier mené par le juriste, catégorie B, pourrait être réalisé par un agent de catégorie C.

P. Hausermann répond que cette question n'a pas de sens. Il pense le plus grand bien du travail mené par le juriste.

D. Deviterne rappelle que les services administratifs comportent 7 cadres A et B, pour une trentaine d'agents administratifs. 7 secteurs à responsabilité, c'est excessif. 30 agents pour 7 secteurs, cela doit pouvoir s'organiser autrement à moyen et long terme. Depuis des années, la majorité dit que les effectifs baissent mais les charges ne baissent pas.

Le Maire répond que la municipalité gère le personnel du mieux qu'elle peut.

D. Deviterne reste persuadé que les élus chargent de façon excessive les services en travail.

Le Maire répond qu'en 2009, le groupe opposition s'était prononcé contre la politique de F Fillon, 1^{er} ministre, dont l'objectif était de diminuer le nombre de fonctionnaires.

D. Deviterne répond que le raisonnement tient toujours et que les services administratifs ne sont pas un service direct au public et que les agents administratifs peuvent donc être diminués.

G. Royer souhaite revenir sur le propos de D. Deviterne concernant le poste de DGA qui pourrait être supprimé. Si la DGS tombe malade, qui la remplacerait ? Le rôle d'un adjoint est de pouvoir prendre la relève en cas de besoin pour faire fonctionner les services. G. Royer est surpris de l'approche de D. Deviterne concernant l'encadrement. L'encadrement est nécessaire car il permet d'avoir de la perspective et de respecter l'engagement de servir la population. Le fait de ne pas donner le bon niveau de service à la population serait un vrai problème.

D. Deviterne propose d'aller expliquer cela à Monsieur Chanut.

P. Lago est surpris que le groupe opposition, de cette couleur politique, aborde la question de cette façon. Son sentiment est que D. Deviterne aborde le sujet de loin, en méconnaissant la question. P. Lago estime en connaître autant, voire plus, en gestion du personnel que D. Deviterne. Lui-même, en tant que nouvel élu, découvre le travail mené en mairie. Il a

maintenant un autre avis sur l'administration. P. Lago reproche à D. Deviterne d'être autiste sur la compréhension des charges externalisées : les balances des 2 chapitres principaux (charges générales et charges de personnel) à Pulnoy et à Seichamps montrent que ce qui n'est pas dépensé en charges de personnel l'est dans les charges générales car les services sont sous-traités.

D. Deviterne précise qu'il parlait des services administratifs, pas des services d'animation.

N.Houdry répond que les animations sur le terrain engendrent du travail administratif.

Vote :

- chapitre 011 : unanimité
- chapitre 012 : 1 abstention (IC), 3 contre (DD PH JE), 23 pour
- chapitre 042 : unanimité
- chapitre 65 : unanimité
- chapitre 66 : unanimité
- chapitre 67 : unanimité
- chapitre 022 : unanimité
- chapitre 023 : unanimité
- total unanimité

G. Nicola présente les recettes de fonctionnement par chapitre.

D. Deviterne suppose que les recettes sont « au taquet ».

G. Nicola précise que les crédits en recettes ont été inscrits avec les informations dont les services disposent.

Vote :

- chapitre 70 : unanimité
- chapitre 73 contributions directes : 1 abstention JE, 26 pour
- chapitre 73 autres contributions unanimité
- chapitre 74 : unanimité
- chapitre 75 : unanimité
- chapitre 77 : unanimité
- chapitre 013 : unanimité
- chapitre 042 : unanimité
- chapitre 002 : unanimité
- résultat prévisionnel : unanimité
- résultat cumulé : unanimité

G. Nicola annonce les dépenses d'investissement par opération puis chapitre.

Vote :

- opération 13 : 1 abstention (JE), 26 pour
- opération 14 : unanimité
- opération 15 : unanimité
- opération 16 : unanimité
- opération 17 : unanimité
- opération 18 : unanimité
- opération 19 : unanimité
- opération 20 : unanimité
- opération 21 : 2 abstentions (DD et IC), 25 pour
- opération 23 : unanimité
- opération 25 : unanimité
- opération 26 : unanimité
- opération 27 : 4 contre (DD PH IC JE), 23 pour
- chapitre 20 : unanimité
- chapitre 21 : unanimité
- chapitre 23 : unanimité
- chapitre 16 : unanimité
- chapitre 020 : unanimité

- chapitre 040 : unanimité
- total 1 abstention (PH) 26 pour

G. Nicola annonce les recettes d'investissement par chapitre.

Vote :

- chapitre 001 : unanimité
- chapitre 13 : unanimité
- chapitre 16 : unanimité
- chapitre 10 : unanimité
- chapitre 1068 : unanimité
- chapitre 16 : unanimité
- chapitre 040 : unanimité
- chapitre 021 : unanimité
- chapitre 024 : unanimité
- total : unanimité

5) Fiscalité locale : vote des taux 2017

Le Maire explique la volonté municipale de maintenir les taux 2017 au même niveau que ceux de 2016.

G. Nicola commente le tableau.

Vote : 1 contre (J. ENEL)
2 abstentions (I. CHIARAMIDA, P. HAUSERMANN)
24 pour

G. Nicola rappelle que certains gros dossiers (remplacement des caméras de vidéotranquillité, changement des copieurs...) ne figurent pas au BP 2017 car la réflexion n'est pas mûre.

6) Bilan de la politique foncière de la commune pour l'exercice 2016

F. Perrollaz explique le bilan de la politique foncière, articulé en 4 domaines.

G. Royer quitte la séance.

Vote : 4 contre (D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL)
23 pour

7) Facturation des frais de gardiennage pour l'utilisation du gymnase par l'AFR

A. André donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

8) Demande de location à tarif préférentiel de la salle Roger Galmiche par l'école des Hauts Vergers de Cerville

D. Peltier donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

9) Demande de location à tarif préférentiel de la salle Roger Galmiche pour l'organisation d'une boum pour enfants par le Rotary Nanc Porte des Vosges

D. Peltier donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

10) Demande d'une jeune Pulnéenne d'une aide pour financer son voyage aux Etats-Unis

G. Nicola donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

11) Demande de location à tarif préférentiel de la salle Roger Galmiche par la Métropole du Grand Nancy pour l'organisation d'un repas

D. Peltier donne lecture de la délibération.

Le Maire explique que la facturation de la location de la salle sera faite à la métropole donc la demande de salle a finalement été faite par la métropole et non par l'Amicale.

Vote : à l'unanimité

12) Demande de mise à disposition du centre de rencontre par le Réseau Nancy Santé Métropole pour l'organisation hebdomadaire d'ateliers nutrition

N. Houdry donne lecture de la délibération.

Le Maire souligne l'intérêt de cette action en terme de service à la population.

Vote : à l'unanimité

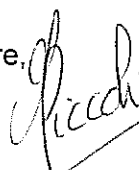
Informations sur les travaux de la rue des Hauts Sapins

F. Perrollaz donne des précisions sur les différentes phases de travaux et sur le calendrier.
Pas de remarque.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau site internet va bientôt être actif. Un espace sera réservé pour les tribunes politiques de la majorité et de l'opposition, tout comme le Pulnoy en Bref. Elle indique qu'un groupe de travail va être créé pour réfléchir à cette mise en place et demande donc au groupe opposition qui souhaite siéger dans ce groupe. D. Deviterne fait part de son intérêt.

Bonne note est prise, D. Deviterne fera partie du groupe.

Le Maire,



Michelle PICCOLI



Fait à Pulnoy, le 14 avril 2017
Le secrétaire de séance,



Dominique DEVITERNE

Boues d'épandage

Lundi 27 mars 2017

1

Chronologie des faits

Le 26 janvier 2017

Réception d'un courrier du Préfet, demandant l'avis du Conseil Municipal sur cette demande d'autorisation avant le 16 mars 2017

=> **Délais trop courts pour la réunion de CM du 6 février**

Le 26 janvier 2017

Information de la préfecture sur le caractère non-obligatoire de la délibération

3

Chronologie des faits

Le 6 janvier 2017

Réception d'un courrier du Préfet, informant les communes de Meurthe-et-Moselle et de Moselle de l'ouverture d'une enquête publique concernant une demande d'autorisation de la Métropole portant sur le plan d'épandage des boues de la STEP de Maxéville.

Pulnoy n'est pas concernée par ce plan

=> **Enquête publique du 30/01 au 1/03/2017**

Du 10 janvier au 2 mars

L'avis d'enquête a été affiché selon les conditions habituelles

2

Chronologie des faits

Le 3 mars 2017

Discussion de cette question en comité exécutif en Métropole

1 – Il ne s'agit pas de déchets non traités mais d'amendements organiques

2 – Les conditions de stockage et d'épandage sont très encadrées

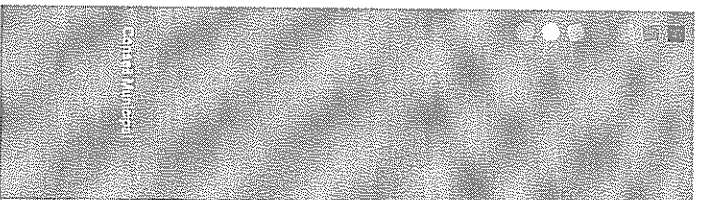
3 – Le plan d'épandage a reçu des avis favorables de la DDT et de la chambre d'agriculture, dont la « mission boues » a été saisie

=> Dossier ne présentant pas de problème particulier

4

Informations Budget

Lundi 27 mars 2017



1



Charges externes / externalisation

Charges externes : dépenses d'achat payées par la ville à des tiers

Externalisation : transfert d'activité de la ville vers un prestataire externe spécialisé dans un domaine

Les charges externes sont payées au compte 60

Les services externalisés sont payés aux comptes 61 et 62

**Donc même chapitre budgétaire :
chapitre 011**

CHAPITRE

3



Choix de la commune

Des services à la population gérés en régie

⇒ Des coûts maîtrisés

	Pulnoy	Seichamps	
Charges de personnel	1 907 918€	1 436 000€	+ 472 918€
Charges à car. gèné.	724 263€	1 357 654€	- 633 391€
	Pour Pulnoy		- 160 473€

Services équivalents en nombre et nature

⇒ Modes de gestion différents

2



Modes de gestion externalisés / externalisation

NON

Seichamps : par exemple, gestion des services cantine, péris, TAP, accueil jeunes par l'UFCV : 350 000€ par an

Pulnoy : les services sont gérés en régie (sauf TAP élémentaires) : 229 200€ (220 000€ de salaires + 9 200€ de versement du fonds de soutien TAP à ALPE)

Le choix de Pulnoy de gérer ces services en régie s'avère moins onéreux.

CHAPITRE

4



Les transferts de compétences effectifs

- Entretien de certains espaces verts
- Voiries : travaux, ordures ménagères, eau, assainissement.
- Instruction des permis de construire : si le transfert des permis avait engendré le transfert d'un agent et donc d'un poste en moins à Pulnoy :
- Qui aurait traité les 468 demandes arrivées en mairie en 2016 ?
- Qui recevrait le public pour les demandes de renseignements ?
- Qui traiterait sur le terrain vérifier les données ?
- Qui traiterait les demandes d'implantations d'enseignes ?
- Qui préparerait les commissions communales des impôts directs et leur suivi ?
- Qui gérerait les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public: par les entreprises ?
- Qui gérerait le dossier de catastrophe naturelle ?



5

Pourrait-on comparer Pulnoy et Seichamps ?

NON, car les communes ne disposent pas des mêmes services

Exemple :

- Pas de bureau des associations à Seichamps
- Pas de service sécurité civile développé à Seichamps
- Pas de RAM à Seichamps

⇒ Méconnaissance du fonctionnement des services municipaux de Pulnoy

Fonctions Métropolitaines du Maire

- Présence obligatoire du Maire à certaines réunions communautaires sur des compétences transversales (SIS, CISP, Aéroport Tomblaine, PLU, Transports, Trame verte et bleue, zones ATP, PLH, Voiries...)
- La Vice-présidence permet à Pulnoy de peser au sein de la Métropole
- Le travail de l'assistant (également responsable de la communication) relatif à la Métropole concerne la gestion de l'agenda et l'articulation des rendez-vous en mairie et ceux en Métropole.



6

Personnel communal : trop d'encadrement ?

Chiffres du Ministère de la Décentralisation et de la Fonction Publique (rapport datant de 2014)

Dans la fonction publique territoriale, moyenne au niveau national :

- Catégorie A : 9%
- Catégorie B : 14%
- Catégorie C : 77%

A Pulnoy :

- Catégorie A : 3%
- Catégorie B : 11%
- Catégorie C : 83%

Personnel communal : trop d'encadrement ?

Quels postes supprimer ?

- Les 2 catégories A (fonctions de conception et de direction)?
 - Poste de DGS ?
 - Poste de DGA ?
- Les 5 catégories B administratifs (encadrement intermédiaire et/ou compétences spécifiques) ?
 - Responsable du pôle social famille jeunesse et CCAS ?
 - Chargé de la sécurité civile et assistant de prévention ?
 - Chargé des marchés publics et des affaires juridiques ?
 - Responsable financier – Ressources humaines ?
 - Secrétariat du Maire – Responsable communication ?
 - Chargé de l'urbanisme ?

9



Pour mémoire

En 2009, le groupe d'opposition écrivait dans le Pulnoy en Bref

"François Fillon demande aux collectivités locales de réduire leurs effectifs :

pas de création de poste, pas de remplacement des départs !

Pour une commune, cela implique moins d'agents,

• pour l'entretien des sites,

• pour la surveillance de la ville,

• pour l'accueil du public,

• pour l'encadrement des jeunes, etc ...

Pour nous, ces services publics sont le ciment de notre société et ne doivent pas faire les frais d'un ajustement budgétaire !"

11



Reduction d'effectifs

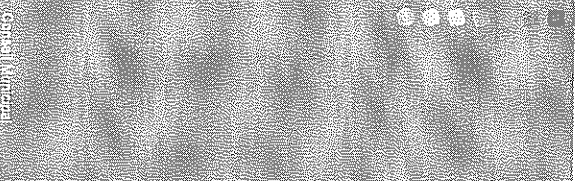
Nous n'avons pas attendu !

- Non remplacement de la responsable du secrétariat des élus
- Non remplacement du DST lors de son départ en retraite
- Propreté des Résidences Vertes assurée par les agents de propreté, sans recrutement
- Renfort administratif au Pôle social famille jeunesse sans recrutement
- Prise en charge de la communication par l'assistant du Maire, sans recrutement
- Nouvelles missions de prévention et santé au travail imposées, sans recrutement

10



Merci



12



